

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 AVRIL 2018 - 18h00

Délibération N°2018/035 Date de convocation : 05 avril 2018 Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Troisvilles, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillers

Boussières-en-Cis Briastre

Busigny

Carnières
Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caullery

Clary

Dehéries Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (51 titulaires - 5 suppléants) :

Alexandre BASQUIN Hubert DEIARDIN

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Francis LEBLON Frédéric BRICOUT

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Martine THUILLEZ

Odile SAUTIERE (S)
Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI Janine TOURAINNE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Véronique NICAISE Michael LANGRAND (S)

Daniel FIEVET

Denise LESAGE

Yannick HERBET Christian PAYEN

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET
Denis COLLIN

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Jean-Louis CAUDRELIER

Annie DORLOT Serge SIMEON Marc PLATEAU

Michel GOUVART (S)

Augustine NOIRMAIN Maurice DEFAUX

Pascal ROELS

Jean-Félix MACAREZ Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT Thierry WALEMME (S)

Agnès BERANGER Régine DHOLLANDE

Alain RIOUET

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Jean-Marc GOSSART (S)

Karine ELOIR Bruno MANNEL Pascal FOULON

Michel HENNEQUART

Jacky DUMINY
Daniel CATTIAUX
Henri QUONIOU
Jean-Paul CAILLIEZ

jeun ruur or

Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

Membres excusés (3):

Gérard TAISNE, Pascal COQUELLE, Didier BLEUSE

Membres absents (10):

Virginie LE BERRIGAUD, Jean-Pierre THIEULEUX, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (10):

Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Denis COLLIN, Didier BONIFACE à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Alain RIQUET, Bernard POULAIN à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Francis STOCLET à Agnès BERANGER, Isabelle PIERARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Monsieur Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018/035 - Objet: Bail de location site EGO BONIFACE à Caudry au profit de STC 59

Propriétaire d'une partie de l'ancien site industriel « Ego Boniface » situé rue de la sucrerie à Caudry, la société STC 59 souhaite aujourd'hui signer une convention sous seing privé afin d'intégrer l'autre partie du bâtiment précédemment loué par la COVED. Vacant depuis le 1^{er} février 2018, ledit bâtiment se décompose comme suit :

- Un local d'une surface totale de 3 213 m², dont 2 461 m² ont déjà été vendus à STC 59 et 752 m² que la société STC 59 souhaite intégrer.
- Un local d'une surface de 422 m² dont l'intégralité reste disponible à la location.

En effet, face à un accroissement de son activité actuelle, Monsieur JOLY souhaite augmenter sa capacité de stockage en intégrant le bâtiment précité à l'ensemble immobilier déjà acquis et ce à compter du 1er avril 2018.

Aussi, la société STC 59 propose la signature d'une convention sous seing privé pour intégrer le bien immobilier d'une contenance de 752 m².

La convention prendra effet à compter du 1^{er} avril 2018 pour se terminer au 1^{er} avril 2019.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence Développement Economique de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

Attendu que la société STC 59 est déjà propriétaire d'une partie de l'ensemble immobilier situé rue de la sucrerie à Caudry

Attendu la vacance depuis le 1^{er} février 2018 de l'ensemble immobilier pour une contenance de 752 m²,

Attendu que ledit ensemble immobilier fait partie intégrante de l'ancien site industriel « Ego Boniface »

Attendu que pour des motifs d'accroissement d'activité la société STC 59 souhaite pouvoir utiliser le bâtiment précité comme zone de stockage.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- 1) D'accepter la signature d'une convention au profit de la société STC 59 pour une contenance de 752 m² d'une partie intégrante de l'ancien site industriel Ego Boniface, la convention prendra effet à compter du $1^{\rm er}$ avril 2018 pour se terminer la $1^{\rm er}$ avril 2019.
- 2) De fixer le montant mensuel du loyer à 1 100 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 19 avril 2018 et de la publication Vu, Pour expédition conforme Beauvois-en-Cis, le 19 avril 2018 Le 19 avril 2018

Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional

Serge SIMEON

